

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

Président : Monsieur BLANCHET André, Maire

Secrétaire(s) de séance : Monsieur RAULT Gilles

Présents : BLANCHET André, LE PALMEC Philippe, RAULT Gilles, ALLANIC Eric, LAZZARI Jean-Yves, ALLANIC Jeanne-Louise, KERGAL Samuel, MOISDON Emilie.

Absents : BLANCHET Rémy pouvoir à ALLANIC Eric  
ALLANIC Christian pouvoir à MOISDON Emilie  
FAVRE Danièle pouvoir à BLANCHET André

## TERRAIN PARCELLE AC 75

Madame ALLANIC Jeanne-Louise, conseillère municipale, étant concernée par ce dossier se retire.

Le problème est qu'à l'unanimité le conseil municipal souhaite que l'ensemble des jardins hoëdicaux restent propriété communale. Or, par acte notarié, cette parcelle AC 75 est devenu propriété privée par utilisation de la loi trentenaire. Le conseil municipal aurait souhaité que celle-ci redevienne dans le domaine public.

Monsieur le Maire autorise Monsieur CHAPEL Jean, conseil des trois héritières, à intervenir :

Les héritières ont signées un compromis de vente pour la maison (AC 77), et souhaitent que pour la parcelle AC 75 face à cette maison une surface de 0 are 82 reste la propriété des héritières BLANCHET et que la partie restante de 4 ares 44 reste également leur propriété tout en s'engageant à ne pas la vendre et à en faire don à la commune, dans un délais restant à convenir. La commune s'engagerait lorsqu'elle en serait propriétaire à lui conserver son caractère de jardin et à ne pas le rendre constructible.

Une discussion s'engage entre Monsieur le Maire, les conseillers et Monsieur CHAPEL :

tout le monde s'accorde pour la maintenance en Jardin de cette parcelle. Par contre une autre proposition est faite par un conseiller à savoir :

Pour extrait :

En Mairie, le Vendredi 19/12/2008

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.



